

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 78 / 2023**

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 005-210500773-20231120-202378-DE

**Nombre de conseillers**  
**En exercice : 11**  
**Présents : 7**  
**Votants : 9**

**L'an deux mille vingt-trois**  
**le 16 novembre à 17 heures 30**  
**le Conseil Municipal de la commune de**  
**Molines en Queyras s'est réuni en session**  
**ordinaire sous la Présidence de**  
**GARCIN Valérie, Maire**

**Date de la convocation : le 8 novembre 2023**

**Présents :** ALLAIX Romain, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie.

**Absents :** ARMANET Carole (pouvoir à FOUQUE Christian), GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge).

**Secrétaire de séance :** FOUQUE Christian

**OBJET : Subvention complémentaire à Anim'Agnel.**

Madame le Maire rappelle que la commune de Molines verse une subvention à l'association pour l'organisation des animations et des manifestations, ainsi que pour la prise en charge du salaire de la personne exerçant la fonction d'animatrice/hôtesse d'accueil, et des frais afférents en charge de la partie administrative de l'association.

Pour 2023, la subvention a été fixée à 40 000 € versée en trois fois au cours de l'année, soit une fois 10 000 € au titre d'un acompte au mois de mars, 15 000 € au mois de juillet et 15 000 € en décembre.

Durant l'année 2023, l'association a engagé une animation dont les frais incombent au Comité Culturel.

Ainsi, cet évènement exceptionnel concernant une dépense non prévue au programme d'animation présenté par l'association en début d'année, un complément de subvention de 465€ sera versée par la commune pour couvrir cette charge exceptionnelle.

Cette somme viendra en déduction de la subvention attribuée par la commune au Comité Culturel.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 465 €.

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

